

# AVIS DE CONSULTATION

ouverture de la consultation du public dans le cadre de la procédure de « l'enregistrement » au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Une **consultation du public** (régime de l'enregistrement) sera ouverte du **27 février 2017 au 27 mars 2017** inclus (soit 4 semaines) dans la commune de BREHAN concernant le projet présenté par la SCEA ROPERT (représentée par M. Paul ROPERT, gérant), dont le siège social est situé au lieu-dit "Lintan" 56580 BREHAN, en vue d'exploiter une unité de méthanisation devant produire, après extension, 54 tonnes/jour à l'adresse suivante : "Lintan" 56580 BREHAN, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par les arrêtés ministériels du 12 août 2010 et du 08 décembre 2011, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de BREHAN aux jours et horaires suivants:

- *du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h00 et 14h00 à 17h00*
- *les samedis de 08h30 à 12h00*

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 27 mars 2017 inclus :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de BREHAN
- ou les adresser au préfet (direction départementale des territoires et de la mer SENB/ICPE-loi sur l'eau -1 allée du Général Le Troadec BP 520 56019 Vannes cedex) par lettre,
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : [ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr)